Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260219-CM_19_02_26_002-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 19 février 2026

Date de la convocation : 13 février 2026
Date d'affichage : 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Gwendoline GUEGAN - Mikaël CORBEL - Laëtitia CORNILY - Marie-Pierre LE MOUEL - Philippe LE GUEN - Christine THOUÉNON Baptiste LE GALL - Guillaume LE COMTE (arrive à 19 h) - Guillaume LE COQU (arrive à 19h15) - Gaëlle ROUTIER - David DOMALAIN (arrive à 19 h) - Jean-François LE FLOCH - Denis FOLLET
Absent sans procuration :
Christophe LE BARTZ
Secrétaire de séance : Baptiste LE GALL

DÉLIBÉRATION 19-02-26-002

Objet de la délibération : Restaurant scolaire – Vote des tarifs des repas pour 2026

Madame Sandrine GUILLAUME, adjointe aux affaires scolaires, propose à l'assemblée de ne pas augmenter les tarif des repas au restaurant scolaire.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les prix des repas comme fixés en 2025 à savoir :

- Prix du repas maintenu pour les extérieurs à **4,70 €** ;
- Prix du repas maintenu pour les Plélotins à **3,15 €** ;
- Prix du repas maintenu pour le personnel encadrant et enseignants à **3,15 €** ;
- Prix du repas adulte maintenu à **7,50 €** ;
- Prix du repas facturé à Leff Armor (ALSH du mercredi) maintenu à **5,10 €**.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Baptiste LE GALL